



RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTÈRE DU BUDGET

VERSION CITOYENNE

DU CADRE BUDGETAIRE À MOYEN TERME 2021-2023

**Qu'est-ce que la
Version Citoyenne
du Cadre
Budgétaire à
Moyen Terme
(CBMT) ?**

**... un outil
d'éducation civique
et de transparence
budgétaire sur la
programmation
budgétaire
pluriannuelle dont
je vous
recommande
vivement la
lecture....**



Kinshasa, Décembre 2020

Sommaire

1. **C'est quoi un Cadre budgétaire à moyen terme ?**
2. **Quelles sont les hypothèses macroéconomiques soutenant le CBMT 2021-2023 ?**
3. **Quelle est la politique budgétaire retenue dans le CBMT 2021-2023 ?**
4. **Quelles sont les politiques sectorielles prioritaires du CBMT 2021-2023 ?**
5. **Comment les dépenses pourraient-elles évoluer pendant la période 2021-2023 ?**
6. **Comment les recettes pourraient-elles se comporter pendant la période 2021-2023 ?**
7. **Quelle sera l'évolution du solde et de l'endettement pendant la période 2021-2023**
8. **Quelles sont les risques et les contraintes pour la mise œuvre de la programmation budgétaire 2021-2023 ?**

I. C'est quoi un Cadre budgétaire à moyen terme ?

Le cadre budgétaire à moyen terme (CBMT) constitue le principal moyen d'opérationnalisation du Programme du Gouvernement, en lien avec le Plan National stratégique de développement. Il détermine les agrégats budgétaires en cohérence avec le cadre macroéconomique, les stratégies et les orientations inscrits dans le Plan National de Développement. Le cadre budgétaire à moyen terme présente le cadre macroéconomique à partir duquel la programmation budgétaire des dépenses et recettes est réalisée. Il détermine les enveloppes globales sectorielles des politiques, stratégies et actions envisagées dans les différents secteurs.

Il est élaboré chaque année par le Ministre du Gouvernement central qui a le Budget dans ses attributions. Il est établi en fonction des hypothèses macroéconomiques préalablement définies par le Ministère du Plan dans ses attributions.

Il présente une prévision de l'évolution de l'ensemble des dépenses et de l'ensemble des recettes du pouvoir central, des provinces et des entités territoriales décentralisées, du solde qui s'en dégage ainsi que l'évolution de l'endettement, conformément aux dispositions de l'article 13 de la Loi n° 11/011 du 13 juillet 2011 relative aux finances.

II. Quelles sont les hypothèses macroéconomiques sous-tendant le CBMT 2021-2023 ?

Pour projeter ses prévisions, le Gouvernement se réfère à l'évolution de la conjoncture économique nationale et internationale par rapport aux quatre secteurs de l'économie (secteur réel, secteur monétaire, secteur extérieur et finances publiques) qui peuvent l'influencer et qui sont captés par ce que l'on appelle « indicateurs macroéconomiques »

Elaborés par le Ministère du Plan, ces indicateurs montrent l'état de la situation économique du pays à un moment donné et leur variation positive et négative. Les indicateurs les plus utilisés sont le Produit Intérieur Brut (PIB), c'est-à-dire la valeur marchande de la production du pays, le taux d'inflation ou l'évolution du prix, le taux de croissance qui apprécie la production et le taux de change moyen qui mesure la valeur de notre monnaie face aux devises étrangères.

Les indicateurs macroéconomiques utilisés pour l'élaboration du Cadre budgétaire 2021-2023 se présentent comme suit :

Cadrage macroéconomique	2018	2019	2020	2021	2022	2023
	Réalisé	Réalisé	Estimé	Projection	Projection	Projection
Taux de croissance	5,8%	4,4%	-1,7%	3,2%	4,7%	6,2%
Déflateur PIB	6,3	6,7	7,6	8,7	9,4	10,1
Taux d'inflation moyen	31,0%	5,9%	13,0%	15,1%	8,2%	7,1%
Taux d'inflation fin période	7,2%	4,6%	21,5%	8,8%	7,6%	6,6%
Taux change moyen (FC/USD)	1 613,90	1 647,80	1 852,60	2 067,80	2 133,90	2 190,50
Taux change fin période (FC/USD)	1 635,60	1 673,00	2 032,20	2 013,40	2 164,50	2 216,60
PIB réel en milliards FC	76 689,27	12 660,60	12 450,36	12 842,95	13 448,88	14 286,78
PIB nominal en milliards FC	76 689,27	84 781,99	94 240,63	111 904,00	126 739,69	144 147,27
Pression fiscale	9,2%	8,1%	6,7%	8,1%	8,0%	8,9%

Source : CPCM, Ministère du Plan, août 2020 et Tableaux synthèses PLF 2021, DGPPB

III. Quelle est la politique budgétaire retenue dans le CBMT 2021-2023 ?

3.1. En matière des dépenses

Sur la période 2021-2023, le Gouvernement vise la soutenabilité et l'équilibre budgétaire prônés par la Loi relative aux finances publiques en ses articles 14 à 16. A ce titre, il entend maintenir l'équilibre des charges courantes par des ressources internes, à l'exclusion du produit des emprunts intérieurs, des dons et legs intérieurs projets, du remboursement des prêts et avances et le cas échéant des subventions affectées à des projets spécifiques.

Au cours de l'exécution budgétaire, une attention sera mise sur la qualité de la dépense et sur le respect de la chaîne de la dépense.

3.2. En matière des recettes

Le financement des politiques publiques retenues au cours de la période 2021-2023 devra passer par la mobilisation accrue des recettes courantes, la promotion du partenariat public-privé, le recours aux dons, aux emprunts et aux appuis budgétaires.

Dans le cadre de mobilisation des recettes, le Gouvernement va poursuivre la lutte contre la corruption, la fraude et l'évasion fiscales, la promotion de la culture fiscale et l'élargissement de l'assiette fiscale afin d'atteindre au maximum les redevables de l'impôt et des taxes de l'Etat.

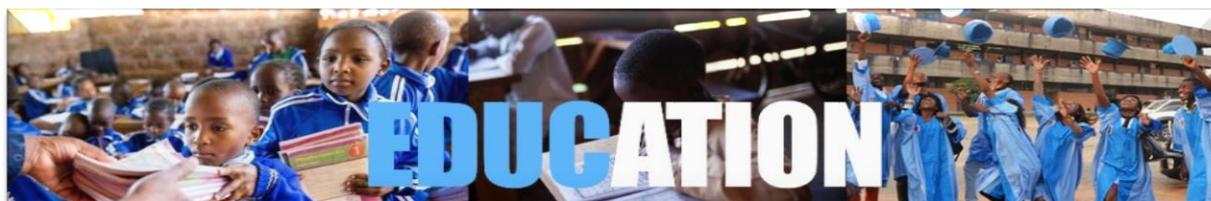
IV. Quelles sont les politiques sectorielles prioritaires du CBMT 2021-2023 ?

Tirant les leçons des effets néfastes de la maladie à coronavirus, le Gouvernement va accentuer son action sur les dépenses sociales, principalement dans les secteurs de la santé et de l'éducation (Enseignement Primaire), sur les dépenses d'investissement qui apporteront la croissance, notamment dans les secteurs de l'agriculture, du développement rural, de l'industrie, des télécommunications et des infrastructures ainsi que sur les subventions aux ménages. Cela permettra au Gouvernement d'améliorer les conditions sociales de la population. Parmi ces dépenses, il y a la poursuite de la gratuité de l'enseignement primaire à travers la construction des écoles, l'achat des kits scolaires et des cantines scolaires, l'amélioration des conditions sociales des enseignants. Le Gouvernement prévoit aussi la couverture santé universelle, à travers notamment l'acquisition des équipements médicaux, l'équipement des hôpitaux en médicaments essentiels et l'amélioration des conditions des formations médicales et de leur personnel.

Les dépenses d'investissement porteront sur la mise en place des infrastructures de base et communautaires, en vue de lutter contre la pauvreté et d'accélérer le processus de l'émergence de notre pays. Les subventions concerneront principalement les ménages dans le cadre de l'appui à l'amélioration de la production locale du secteur agricole pour une autosuffisance alimentaire, ainsi que les petites et moyennes entreprises et industries pour la relance de leurs activités qui ont un impact sur la population.

En outre, de 2021 à 2023, un accent sera mis sur les dépenses sécuritaires pour protéger le pays, l'identification de la population pour connaître réellement le nombre de congolais, l'organisation des élections en 2023 et l'instauration effective du budget-programme d'ici 2023, conformément aux dispositions de la LOFIP telle que modifiée en juillet 2018.

1. Secteur de l'éducation



Dans ce secteur, le Gouvernement entend construire, dans le cadre de la politique de la gratuité, un système éducatif inclusif et de qualité contribuant efficacement au développement national, à la promotion de la paix et d'une citoyenneté responsable.

Ainsi, les objectifs poursuivis dans ce secteur pour la période 2021-2023 sont : (i) accroître l'accès, l'équité et la rétention, (ii) améliorer la qualité et la pertinence et (iii) renforcer la gouvernance du système éducatif.

Pour ce faire, les principales actions à mener sont :

- la poursuite de la mise en œuvre de la gratuité de l'enseignement primaire, notamment par la construction et la réhabilitation des écoles et l'amélioration des conditions sociales du personnel enseignant;
- la construction de nouvelles écoles dans les zones non couvertes (milieu rural et zones périurbaines) ;
- la mise en place des systèmes de suivi et d'assurance qualité notamment par la promotion d'un environnement éducatif propice à l'apprentissage ainsi que par la construction de latrines et des points d'eau ;
- la distribution des kits scolaires ;
- le recrutement et la mécanisation des enseignants qualifiés;
- la prise en charge de l'éducation des enfants dans les zones en conflits, des personnes vulnérables et des déplacés internes.



2. Secteur de la Santé



Dans le secteur de la Santé, le Gouvernement a l'ambition d'atteindre la couverture santé universelle, c'est-à-dire les soins des soins de santé primaire pour tous, car le droit à la santé est garanti par la constitution. Les actions à mener au cours de la période 2021-2023 sont :

- la poursuite de lutte contre les épidémies, les grandes endémies et l'amélioration de la santé de la mère, du nouveau-né, de l'enfant et de l'adolescent ;
- l'intensification de l'approche multisectorielle et le renforcement de la surveillance épidémiologique et de la sécurité sanitaire ;
- la mise en place des mécanismes de réduction des barrières d'accès aux soins de santé ;
- renforcement de la vaccination de routine pour éviter la survenue et l'expansion des épidémies ;
- renforcement de la chaîne d'approvisionnement en médicaments essentiels de qualité par l'amélioration du système de gestion logistique, la construction, la réhabilitation et le fonctionnement des centres de distribution régionale (CDR) et dépôts relais à travers le pays ;
- la construction, la réhabilitation et l'équipement des infrastructures sanitaires de référence.



3. Secteur de l'agriculture, pêche et élevage



L'objectif du Gouvernement dans ce secteur consiste à assurer la sécurité alimentaire de la population et l'emploi. Les actions à mener s'articulent autour des principaux objectifs spécifiques suivants : (i) Restaurer la sécurité alimentaire, réduire la pauvreté et la précarité, (ii) Accroître la production végétale, animale et halieutique et (iii) Renforcer la contribution de l'agriculture à la croissance économique et la création d'emplois. L'atteinte de ces objectifs passera par la mise en œuvre des principales actions suivantes :

- le développement de l'agroforesterie, des cultures pérennes et des variétés améliorées, de l'agriculture vivrière mécanisée ainsi que des filières végétales, animales et halieutiques ;
- la relance et la création des parcs agro industriels ;
- la construction et l'amélioration des infrastructures de commercialisation et la transformation des produits vivriers ;
- l'acquisition et la distribution des intrants agricoles ;
- la mise en place des infrastructures physiques communautaires pour la transformation et la commercialisation des produits halieutiques ;
- l'appui à l'amélioration de la production des poissons par les organismes paysans ;
- l'amélioration de la santé animale et la lutte contre les maladies animales (endémies, épizooties et zoonoses).



4. Secteur de transport



Dans le secteur des transports, le Gouvernement veut poursuivre l'objectif de développer un système de transport intégré et multimodal, capable de relier tous les pôles économiques du pays. Dans ce cadre, les principales actions à mener sont les suivantes :

- 1) Secteur routier
 - la production des permis de conduire biométriques ;
 - la poursuite de l'acquisition des bus Transco pour desservir la ville de Kinshasa et son déploiement en Provinces.
- 2) Secteur ferroviaire
 - la relance du trafic ferroviaire urbain à Kinshasa ;
 - la construction des équipements de sécurité de trains, signalisation et applications télématiques pour le transport de marchandises ;
 - la réhabilitation et la modernisation des gares ;
 - la réhabilitation des réseaux ferroviaires de la SNCC et de la SCTP.
- 3) Secteur aérien
 - la réhabilitation et la construction d'aéroports et d'aérodromes.
 - l'acquisition des avions pour Congo Airways ;
 - l'installation des stations météorologiques pour METTELSAT.
- 4) Secteur fluvial, lacustre et maritime
 - la création des chantiers navals et la construction de ports dont celui en eaux profondes de Banana ;
 - le dragage et le balisage des biefs navigables.



5. Secteur des infrastructures



Au cours de la période 2021-2023, le Gouvernement vise de poursuivre la modernisation des infrastructures. Pour la période en perspective, les principales actions suivantes seront mises en œuvre :

- l'entretien, la réhabilitation et la construction du réseau routier d'intérêt national pour favoriser la liaison des centres de production agricole aux centres de consommation ;
- le bitumage des voiries urbaines et la construction des stations de pesage et de péage ;
- l'aménagement, la construction, la réhabilitation et l'entretien des bâtiments et édifices publics.



6. Secteur de la défense



Le Gouvernement de la République a décidé de moderniser l'armée et mettre en œuvre une politique de défense et de sécurité s'appuyant sur six fonctions stratégiques, à savoir : connaître, prévenir, anticiper, dissuader, protéger et intervenir, dans le but d'atteindre l'objectif de sécurisation de l'ensemble du pays et le retour à l'ordre public.

Pour ce faire, à l'horizon 2021-2023, les actions suivantes seront menées :

- le renforcement des capacités des forces armées par l'équipement d'unités et l'entraînement de cadres et troupes ;
- le renforcement des capacités des zones des défenses, particulièrement les capacités opérationnelles des états-majors des zones de défense et des secteurs opérationnels ;
- l'acquisition de matériels, d'équipements et d'infrastructures ;
- l'organisation de formations en renforcement des capacités du personnel ;
- l'amélioration des conditions de vie des militaires.



V. Comment les dépenses pourraient-elles évoluer pendant la période 2021-2023 ?

Suivant les projections du CBMT 2021-2023, les dépenses totales vont sûrement s'élever à **58.949,9 milliards de FC**, dont **50.043,6 milliards de FC** pour le Pouvoir central, **8.569,4 milliards de FC** pour les Provinces et **336,6 milliards de FC** pour les Entités Territoriales Décentralisées (ETD).

Tableau 1. Evolution des dépenses par niveau de Gouvernance

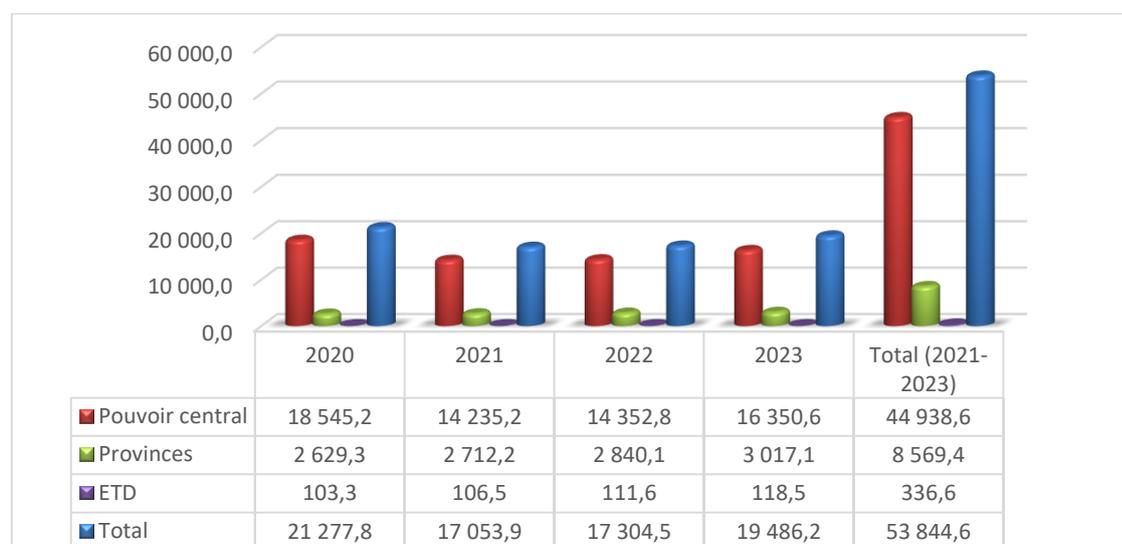
Agrégats	2020	2021	2022	2023	Total (2021-2023)	Moyenne (2021-2023)
Pouvoir central	18 545 226 830 991	14 235 222 687 595	16 862 626 207 054	18 945 781 833 888	50 043 630 728 537	16 681 210 242 846
Provinces	2 629 277 569 903	2 712 184 362 496	2 840 146 531 921	3 017 094 412 590	8 569 425 307 007	2 856 475 102 336
ETD	103 276 087 381	106 532 605 162	111 558 864 976	118 531 761 717	336 623 231 855	112 207 743 952
Total	21 277 780 488 275	17 053 939 655 253	19 814 331 603 951	22 081 408 008 195	58 949 679 267 399	19 649 893 089 133

Source : Projections budgétaires 2021-2023, Direction Générale des Politiques et Programmation Budgétaire, Ministère du Budget, Octobre 2020

VI. Comment les recettes pourraient-elles se comporter pendant la période 2021-2023 ?

Les recettes publiques à mobiliser au cours de la période 2021-2023 pour couvrir l'ensemble des dépenses de l'Etat de la même période peuvent se situer à **53.844,6 milliards de FC**, à raison de **44.938,6 milliards de FC** pour le Pouvoir central, **8.569,4 milliards de FC** pour les Provinces et **336,6 milliards de FC** pour les ETD.

Graphique 1 : Evolution de recettes par niveau de gouvernance de 2021 à 2023 (en milliards de FC)



Source : Projections budgétaires 2021-2023, DGPPB, Ministère du Budget, Octobre 2020

VII. Quelle sera évolution du solde ou de l'endettement pendant la période 2021-2023

L'évolution des recettes et des dépenses de 2021 à 2023 dégage un solde global négatif de **5.105,0 milliards de FC** imputable au Pouvoir central. Ce solde est nul en **2021**, de **- 2.509,8 milliards de FC** en 2022 et de **- 2.595,2 milliards de FC** en 2023.

Agrégats	2021	2022	2023
Pouvoir central			
Dépenses	14 235 222 687 595	16 862 626 207 054	18 945 781 833 888
Recettes	14 235 222 687 595	14 352 804 912 698	16 350 557 163 818
Solde	0	-2 509 821 294 356	-2 595 224 670 070
Endettement	0	-2 509 821 294 356	-2 595 224 670 070
Provinces			
Dépenses	2 712 184 362 496	2 840 146 531 921	3 017 094 412 590
Recettes	2 712 184 362 496	2 840 146 531 921	3 017 094 412 590
Solde	0	0	0
Endettement	0	0	0
ETD			
Dépenses	106 532 605 162	111 558 864 976	118 531 761 717
Recettes	106 532 605 162	111 558 864 976	118 531 761 717
Solde	0	0	0
Endettement	0	0	0

VIII. Quelles sont les risques et les contraintes pour la mise œuvre de la programmation budgétaire 2021-2023 ?

Le cadre Budgétaire à moyen terme 2021-2023 identifie les risques et contraintes d'ordre interne et externe.

Au niveau interne, les trajectoires définies par le CBMT peuvent connaître des **déviations en cas de variations majeures des recettes et des dépenses**, suite à des événements exogènes, notamment ceux liés à la situation sécuritaire, humanitaire ou tout autre cas de force majeure non pris en compte par la programmation.

La structure de l'économie de la RDC est pour le moment extravertie et demeure vulnérable vis-à-vis des chocs d'origine externe. Le CBMT considère que les recettes attendues des ressources naturelles dépendent grandement des cours des matières premières fixées à l'extérieur du pays qui, du reste, sont volatiles.

Le CBMT prend également en compte le **risque des effets de contagion des crises de l'économie mondiale**, notamment ceux qui affecteraient la situation financière des partenaires bilatéraux ou multilatéraux de la RDC.